

Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

CMH - Centre Michel de l'Hospital

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Clermont Auvergne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026

VAGUE A

Rapport publié le 13/01/2026

Au nom du comité d'experts :

Sébastien Bernard, président du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente du Hcéres

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

Cette version du rapport est publique au titre du décret n° 2021-1537 du 29 novembre 2021. Des parties considérées comme confidentielles ainsi que les réponses aux points d'attention des tutelles ne figurent pas dans cette version du rapport.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :

M. Sébastien Bernard, PR, Université Grenoble Alpes

M. Sébastien Bernard, PR, Université Grenoble Alpes (représentant du CNI-section 02)

Experts :

M. Philippe Coleman, PR, Université Bretagne Sud, Vannes

M. Rudy Laher, PR, Université de Limoges

M. Mathias Latina, PR, Université Côte d'Azur, Nice

Mme Marie-Christine Sordino, PR, Université de Montpellier

CONSEILLÈRE SCIENTIFIQUE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Vanessa Prevot

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre Michel de l'Hospital
- Acronyme : CMH
- Label et numéro : UR 4232
- Composition de l'équipe de direction : M. Evan Raschel, Directeur ; Mme Élise Fraysse, Directrice adjointe

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CMH déclare trois axes thématiques : « Normes et entreprises », « Normes et États » et « Normes et individus » auxquels chaque membre de l'unité se rattache (deux rattachements sont possibles). À ces axes très larges s'ajoutent plusieurs « thématiques transversales d'excellence » qui ont été identifiées dans le but de donner une identité scientifique à l'unité. Il s'agit actuellement des thématiques suivantes : « les libertés publiques et fondamentales », « l'éthique : éthique des affaires, éthique des acteurs publics, bioéthique », « les négociations : négociations collectives, négociations internationales », « l'analyse théorique, historique et comparée du droit ».

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le CMH résulte de la fusion, réalisée en 2008, de trois équipes d'accueil préexistantes : le Centre de recherche en Droit des Affaires (EA 982), l'Observatoire des Mutations de l'État dans l'Espace Européen (EA 984) et le Centre d'Études Romanistiques d'Auvergne (EA 2147). Il a donc, depuis un peu plus de quinze ans, vocation à rassembler l'ensemble des juristes et politistes de l'Université Clermont Auvergne. Unique centre de recherches de l'École de droit de cet établissement, il dispose de locaux au sein du bâtiment principal de l'École de droit (41 boulevard François Mitterrand, à Clermont-Ferrand). Cet espace comprend des salles thématiques (droit public, droit des affaires, histoire du droit, etc.) dans lesquelles travaillent les doctorants et qui abritent environ 16 000 ouvrages) ainsi que les bureaux de la direction, du personnel administratif et des enseignants-chercheurs. S'y ajoute depuis 2022 une salle de convivialité.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CMH participe, avec les économistes du CERDI et gestionnaires du CleRMA d'une part à l'IDEM, « Institut Droit, Economie, Gestion » et, d'autre part, à l'École Doctorale des Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion (ED 245 SEJPG).

L'unité collabore également avec la MSH de Clermont-Ferrand (UAR 3550).

Enfin, dans le cadre de l'I-Site attribué à l'UCA, le CMH participe au « quatrième centre international de recherches » (« CIR-4 ») intitulé « Risques naturels catastrophiques et vulnérabilité socio-économique » qui a notamment permis de financer quatre contrats doctoraux au profit de l'unité au cours de la période examinée.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	18
Maitres de conférences et assimilés	32
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	2
Sous-total personnels permanents en activité	52

Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	17
Personnels non permanents d'appui à la recherche	0
Post-doctorants	1
Doctorants	61
Sous-total personnels non permanents en activité	79
Total personnels	131

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024. LES EMPLOYEURS NON-TUTELLES SONT REGROUPES SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UCA	50	0	2
Total personnels	50	0	2

AVIS GLOBAL

Rassemblant l'ensemble des juristes et politistes clermontois, le Centre Michel de L'Hospital est une unité de recherche dynamique dont l'activité scientifique est soutenue. Sur le plan individuel, elle s'appuie sur les nombreuses publications de ses membres : les données HAL fournies comptabilisent par exemple 86 ouvrages, plus de 1000 articles et près de 300 chapitres d'ouvrages au cours de la période examinée. Ces productions ont été publiées par des éditeurs de référence (Dalloz, LexisNexis, Mare & Martin, L'harmattan) et diffusées dans des revues reconnues comme la Revue de droit social, la Semaine juridique-édition générale, le Recueil Dalloz, la Revue française de droit administratif, ou encore la Revue des droits de l'homme. Sur le plan collectif, le CMH a également démontré sa capacité à organiser des événements scientifiques nombreux, pas moins de 138 au cours des cinq dernières années, dont la dimension pluridisciplinaire est souvent indéniable, comme par exemple le colloque sur « Abus sexuels dans l'Eglise : comment rendre justice ? » en 2024, et qui sont inscrits dans son environnement socio-économique. Parmi les faits marquants ayant eu lieu au cours de la période examinée peuvent être cités l'accueil du congrès international de la société d'histoire du droit en 2019, l'insertion de l'unité au sein de l'I-site clermontois (fléchage de deux postes de maîtres de conférences et d'un post-doctorat, obtention de quatre contrats doctoraux) et également l'organisation d'une manifestation scientifique consacrée à « La résilience des territoires exposés aux risques naturels » (7-8 décembre 2021). L'unité est attentive au rayonnement des résultats de sa recherche : elle dispose d'outils pour les diffuser, tels que sa revue numérique (Revue du Centre Michel de l'Hospital) et les Éditions du CMH qui constituent de réels atouts.

Afin de couvrir les centres d'intérêt très divers de la cinquantaine de ses membres titulaires, le CMH a fait le choix de se doter de trois axes très larges et stables dans le temps. S'y ajoutent des « thématiques transversales d'excellence » qui sont parfois également assez larges, comme par exemple celle sur « les libertés publiques et fondamentales ». L'ensemble de cette structuration ne facilite pas l'affichage d'une identité scientifique très affirmée et propre à l'unité, mais présente le grand mérite d'offrir un cadre propice à l'épanouissement de la recherche individuelle de tous les enseignants-chercheurs de l'unité, quelles que soient leurs disciplines et spécialités.

Au cours des cinq dernières années, la soutenance de sept habilitations à diriger les recherches, l'accès de cinq de ses maîtres de conférences au corps des professeurs des universités et la réussite à la qualification de neuf docteurs du CMH (dont cinq ont été recrutés comme maître de conférences dans une université) témoignent du soutien de l'unité à la réussite individuelle de ses membres.

Bien que les entretiens aient pris place dans une période de transition à plusieurs titres (intérim à venir entre deux directions, locaux en train d'être rénovés, règlement intérieur en cours de rédaction), le CMH s'est doté d'une organisation claire, le caractère collectif des délibérations s'appuyant notamment sur un conseil d'administration appelé à être renommé en « conseil de laboratoire ». Il retrouvera des locaux rénovés en septembre 2027.

Le CMH bénéficie d'une dotation qui a sensiblement augmenté au cours des cinq dernières années (+30% alors que les effectifs étaient stables) et a su diversifier ses sources de financement en mobilisant des moyens issus de l'I-Site ou de ses partenaires locaux tant pour des contributions récurrentes que particulières à l'occasion de certaines manifestations. Il n'a en revanche pas obtenu (et très peu candidaté) à des appels à projets de type ANR.

Signe d'une stabilité peut être excessive des axes et d'une difficulté à formuler des priorités scientifiques dans une période de transition, la trajectoire décrite dans le document d'auto-évaluation détaille davantage les évolutions organisationnelles projetées qu'elle ne précise les objectifs scientifiques que le CMH souhaite s'assigner pour les cinq prochaines années.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Les principales recommandations formulées il y a cinq ans invitaient à :

- adosser la production scientifique aux axes de façon à en accroître la lisibilité ;
- développer la transversalité et l'interdisciplinarité autour des thématiques transversales d'excellence ;
- candidater davantage à des appels à projets internes et externes à l'établissement ;
- diversifier la recherche collective en suscitant en amont et en aval des manifestations scientifiques l'élaboration collaborative des projets qui s'y rattachent ;
- encourager les publications de rang international ainsi que la mobilité sortante des enseignants-chercheurs de l'unité ;
- amplifier les relations avec les collectivités territoriales et les entreprises et diversifier les sources de financement
- soutenir la jeune recherche en accroissant le nombre de contrats doctoraux ;
- renforcer l'unité du point de vue de la prise en charge de sa gestion administrative.

Le CMH s'est efforcé de prendre en compte la plupart de ses recommandations, des progrès étant notables dans certains domaines. Davantage de manifestations transdisciplinaires ont ainsi été organisées, de même qu'une douzaine de manifestations scientifiques d'envergure internationale (le développement de séjours dans des laboratoires étrangers peut aussi être relevé). L'obtention de huit contrats Cifre, avec des entreprises (cabinets de conseil) ou des institutions publiques (Ville de Paris, musée de l'Armée) témoigne tout à la fois de l'intensification des liens avec les entreprises, d'une diversification des sources de financement et d'un soutien à la jeune recherche, également bénéficiaire de quatre contrats doctoraux financés au titre de l'I-Site. Le recrutement d'un second personnel administratif (temps partiel à hauteur de 60%) mérite aussi d'être relevé. La prise en compte des recommandations du précédent rapport est moins évidente s'agissant de la structuration de la production scientifique autour des trois axes dont la très grande stabilité dans le temps suggère qu'ils ont plus pour vocation de permettre le rattachement de tous les juristes et publicistes clermontois au CMH que d'afficher une identité scientifique propre, davantage déclinée à travers les thématiques d'excellence.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques, l'organisation et les ressources de l'unité

Le CMH se fixe pour objectifs de favoriser la recherche individuelle de ses membres tout en développant une recherche collective. Celle-ci passe par trois axes ainsi que par des « thématiques transversales d'excellence ». Le caractère toujours très large des premiers et parfois des seconds, « les libertés publiques et fondamentales » par exemple, donne satisfaction au sein de l'unité sans faciliter l'affirmation d'une identité marquée de l'unité dont l'activité est pourtant reconnue dans de nombreux domaines. L'organisation de l'unité est clairement décrite : elle s'articule notamment autour d'un conseil dans lequel siègent les co-porteurs des trois axes assurant la dimension collective de la recherche. Une attention particulière est accordée aux doctorants (mise à disposition de salles de travail, financement de déplacements, association aux manifestations scientifiques). D'une manière générale, le fonctionnement du CMH se caractérise par un souci d'inclusivité vis-à-vis de tous ses membres quels que soient leurs statuts ou spécialités. S'agissant des ressources, le CMH dispose d'une dotation qui lui permet jusqu'à présent de remplir ses missions et qu'il a su compléter par des fonds provenant principalement d'appels à projets internes à l'UCA et de partenariats avec le barreau et la chambre des notaires locales.

- 1/ *L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence.*
- 2/ *L'unité dispose de ressources adaptées à ses objectifs scientifiques, à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*
- 3/ *L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche.*
- 4/ *Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le CMH est bien structuré autour de trois axes, chacun étant traversé par des thématiques d'excellence dont l'objet est de décloisonner les différents axes.

Le CMH bénéficie d'une dotation annuelle qui a augmenté au cours de la période sous revue (elle est passée de 58 K€ à 78 K€) et des contributions (d'un montant total annuel de 10 K€) issues des relations qu'il a su nouer avec des partenaires (Ordres des Avocats des barreaux de Clermont-Ferrand et Cusset-Vichy, Chambre interdépartementale des notaires d'Auvergne). Un nouveau complément de financement annuel est en cours de négociation et finalisation auprès de la Chambre régionale des commissaires de justice, à partir de 2025. À ces financements récurrents s'ajoutent des contributions ponctuelles en soutien de manifestations (représentant 10% de la dotation de l'Université en 2024). Le CMH parvient à tirer le meilleur parti de cette dotation et tente de combler certaines défaillances structurelles, comme le faible nombre de contrats doctoraux, par l'utilisation des ressources du site dans lequel il s'inscrit (post-doc et contrats doctoraux issus de l'I-Site). Une aide financière de 2500 € est accordée par l'Université aux nouveaux membres auxquels les différentes règles (environnement, sécurité, protection des données) sont présentées.

Les locaux — en cours de rénovation — semblent adaptés aux besoins du CMH qui veille particulièrement aux conditions d'accueil de ses doctorants. Ces derniers peuvent bénéficier d'une aide aux déplacements pour participer à des manifestations scientifiques. Ils sont sollicités pour participer à des journées d'étude ou colloques dont les actes sont publiés et peuvent assister à des conférences utiles à leur carrière (par exemple de la part de la présidente de la section de droit privé du CNU en décembre 2024).

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Si le CMH est structuré, il pourrait être pertinent de définir plus clairement le rôle des directeurs d'axe et de mieux présenter l'articulation entre les thématiques d'excellence et les différents axes. Les thématiques d'excellence ne couvrent pas l'ensemble des domaines pour lesquels la production de l'unité est reconnue.

Le CMH, compte tenu de sa taille et de sa pluridisciplinarité, pourrait s'engager de manière plus soutenue dans des appels à projets de type ANR. Pour cela, l'unité devrait bénéficier du soutien de sa tutelle par la mise à disposition d'un ingénieur de recherche. À défaut, ses membres pourraient davantage solliciter le personnel compétent de la DRED.

L'organisation financière mise en place (pôle financier mutualisé « partage ») rend difficile le suivi de la situation financière de l'unité de recherche.

La charge d'organiser les soutenances de thèse à la place de l'école doctorale représente une dépense nouvelle conséquente pour l'unité.

Les données transmises par l'unité montrent que, sur les huit conventions Cifre négociées, quatre ont été abandonnées.

La lourdeur des charges afférentes à la direction et à la gestion administrative de l'unité, jointe à une rémunération déconnectée de la réalité des tâches devant être accomplies, constitue une fragilité en ce sens qu'elles peuvent être dissuasives.

DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

Le CMH a une activité scientifique soutenue, à la fois individuelle et collective. Cette dernière se traduit, classiquement, par l'organisation de colloques, séminaires et conférences qui s'inscrivent dans ses axes. Leur apport aux différentes thématiques transversales, lorsqu'ils s'inscrivent dans celle-ci, n'est toutefois pas suffisamment mis en valeur. L'unité est attentive au rayonnement des résultats de sa recherche puisqu'elle dispose d'outils efficaces pour les diffuser (revue numérique Revue du Centre Michel de l'Hospital) et d'une politique volontariste de mise en ligne des notices, voire des versions complètes des articles, sur HAL. La production scientifique respecte par ailleurs tous les standards attendus en termes d'intégrité, d'éthique et de diffusion en science ouverte. S'il s'explique sans doute par l'absence de personnel d'appui susceptible d'y aider, le fait qu'aucun appel à projets de type ANR n'ait été obtenu par la cinquantaine de membres du CMH au cours des cinq dernières années (un seul a été déposé) contraste avec la reconnaissance des recherches réalisées par les membres du CMH.

1/ L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité.

2/ Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité.

3/ L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

4/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

La production scientifique de l'unité est dense : d'après les données HAL fournies par le CMH, on compte notamment 86 ouvrages, plus de 1000 articles et près de 300 chapitres d'ouvrages au cours de la période examinée. Ces productions ont été publiés par des éditeurs de référence (Dalloz, LexisNexis, Mare & Martin, L'harmattan) et diffusées dans des revues reconnues comme la Revue de droit social, la Semaine juridique-édition générale, le Recueil Dalloz, la Revue française de droit administratif, ou encore la Revue des droits de l'homme. Le soutien à la recherche individuelle de ses membres permet au CMH de bénéficier de la renommée de ces derniers et assure sa visibilité. Au cours de la période examinée, la soutenance de sept habilitations à diriger les recherches, l'accès de cinq de ses maîtres de conférences au corps des professeurs des universités et la réussite à la qualification de neuf docteurs du CMH (dont cinq ont été recrutés comme maître de conférences dans une université) témoignent du soutien de l'unité à la réussite de ses membres. Les doctorants sont particulièrement accompagnés (« brunchs de thèse » par exemple).

Sur le plan de la recherche collective, le CMH a également démontré sa capacité à organiser des évènements scientifiques durant la période évaluée : 138 sont dénombrés. Certains thèmes abordés sont récurrents (par exemple deux colloques par an en droit social) tandis que d'autres témoignent de la dimension pluridisciplinaire (colloque « Abus sexuels dans l'Église : comment rendre justice ? » en 2024) de la recherche. Certains manifestent aussi l'ampleur des partenariats tissés par le CMH, comme l'organisation de la troisième École d'été francophone « Organisations internationales et Suds » avec les Universités Paris 8, de Montréal, de Lausanne et de Québec à Montréal, ainsi que le Groupe de recherche sur l'action multilatérale, ou encore l'insertion dans des réseaux nationaux qui a permis l'accueil des Journées internationales de la Société d'Histoire du droit, sur trois jours, en mai 2019.

L'unité est aussi bien inscrite dans le paysage de la recherche locale et a su utiliser les ressources de son établissement de tutelle pour combler certaines faiblesses structurelles. Ainsi, le manque de contrats doctoraux est partiellement compensé par un financement i-site et réponse à des appels à projets locaux. La gestion d'une chaire Jean Monnet « Principes du procès en Europe » peut également être mentionnée.

L'unité dispose d'outils efficaces pour diffuser les résultats de sa recherche comme sa revue numérique à comité de lecture (*Revue du Centre Michel de l'Hospital*), référencée par la Bibliothèque nationale de France, avec une publication pluriannuelle ainsi que les Éditions du CMH.

Plusieurs chercheurs du CMH occupent des fonctions de direction ou d'appartenance à des sociétés savantes, telles que l'Association Française de droit pénal (AFDP) ou l'Association Française de droit Administratif (AFDA). Certaines exercent également des responsabilités éditoriales, par exemple au sein de la Revue française de droit administratif.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Aucun appel à projets de type ANR n'a été obtenu par la cinquantaine de membres du CMH au cours des cinq dernières années, l'unité a toutefois repris la gestion d'un projet précédemment obtenu par un nouveau membre du CMH.

Les liens avec la MSH sont insuffisamment développés.

DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'activité de recherche de l'unité s'inscrit pleinement dans la société dans la mesure où de nombreuses manifestations scientifiques traitent de sujets d'actualité. L'unité entretient des liens étroits avec les ordres professionnels de la région, mais ceux avec les milieux économiques et juridictionnels pourraient être davantage exploités et formalisés. La diffusion des connaissances auprès du grand public repose essentiellement sur des initiatives individuelles : une politique plus structurée de diffusion et de valorisation de son activité auprès du grand public est envisageable.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social.

2/ L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Concernant les interactions avec le monde culturel, économique et social, le CMH invite régulièrement des professionnels locaux aux colloques qu'il organise, en 2022, par exemple, pour un colloque sur la gouvernance des migrations. En outre, il dispose d'un fort partenariat avec l'ordre des avocats de Clermont-Ferrand qui se traduit, notamment, par le projet d'organiser une conférence sur l'affaire des « Viols de Mazan » (2025,) ou encore l'organisation régulière d'une manifestation originale appelée « Café des juristes » qui permet aux universitaires et aux praticiens d'échanger librement autour de thèmes choisis.

Concernant les produits et services à destination du monde culturel, économique et social, il existe plusieurs conventions de partenariats signées par le président de l'UCA : barreaux de Clermont-Ferrand et de Cusset-Vichy, chambre interdépartementale des notaires d'Auvergne (CINA) et chambre régionale des commissaires de justice. Ces conventions permettent au CMH de recevoir des contributions en contrepartie desquelles le CMH s'efforce d'organiser des manifestations scientifiques susceptibles d'intéresser les professionnels et de les rendre accessibles.

Concernant le partage de ses connaissances avec le grand public et l'intervention dans des débats de sociétés, un certain nombre de manifestations du CMH abordent des thèmes d'actualité : changement climatique (Colloque *Le vivant face au changement climatique*, 2025), abus sexuels dans l'Église (Colloque *Abus sexuels dans l'Église : comment rendre justice ?*, 2024), migrations (Colloque *La gouvernance des migrations : entre pratiques professionnelles et analyses scientifiques*, 2022), guerre en Ukraine (Conférence *Peut-on juger Poutine ?*, 2023). Un certain nombre de membres publient régulièrement sur des blogs (Club de juristes, Villages des notaires, Blog de l'Institut d'étude des États arabes du Golfe à Washington) ou dans les médias locaux et nationaux (Le Figaro, Radio France, Le Monde, France Bleu Auvergne, France 3 Auvergne).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Alors que le CMH possède un axe de recherche « Normes et entreprises », les liens avec le milieu des entreprises locales et les autres organisations peuvent apparaître comme insuffisants, et ce même s'il convient de tenir compte du risque d'atteinte à l'indépendance de la recherche. De même, la traduction des liens entretenus avec les juridictions judiciaires et administratives pourrait être explicitée.

Une politique plus structurée de diffusion des connaissances et de valorisation de l'activité du CMH auprès du grand public serait envisageable au-delà des nombreuses initiatives individuelles qui existent actuellement.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La trajectoire de l'unité présentée dans le document d'auto-évaluation détaille en premier lieu l'organisation et la vie du laboratoire. Il est indiqué que la future directrice du CMH a été désignée par les membres de l'unité dans la perspective du prochain contrat à partir de 2027 et que l'unité intégrera de nouveaux locaux qui vont lui permettre de bénéficier d'une grande salle commune pour les doctorants. Le règlement intérieur de l'unité est par ailleurs en train d'être modifié afin d'harmoniser les pratiques avec celles préconisées par les services centraux de l'UCA. Ces modifications portent sur les conditions de désignation du directeur, désormais nommé par le Président de l'Université. Le CMH entend toutefois mettre en place une procédure qui consistera à discuter de la future direction en Conseil de laboratoire, puis à émettre un vote de confiance en Assemblée générale, avant la nomination officielle du futur directeur par le Président. D'un point de vue pratique, il n'est donc pas certain que ce changement bouleverse totalement la donne : il est important que l'harmonisation voulue par l'établissement ne conduise pas à perdre la légitimité d'une désignation démocratique à laquelle les juristes et politistes clermontois sont à juste titre attachés.

S'agissant de la projection scientifique proprement dite, le CMH entend conserver ses axes de recherche, mais souhaite susciter une recherche d'envergure s'appuyant sur des projets collectifs potentiellement pluridisciplinaires et des réponses à des appels à projets de différents niveaux. L'unité souhaite que les responsables des axes de recherche s'investissent davantage dans l'animation de la recherche et dans la synergie des thématiques, afin de créer des ponts entre les disciplines. Le dossier fait état de thématiques qui pourront être explorées (mutations du droit en faisant appel à d'autres disciplines des sciences sociales ; reconfiguration de l'État et droits fondamentaux, vulnérabilité, droit et santé...). Si, dans le dossier, cette préoccupation d'animation par la conduite de projets collectifs et de réponses à des appels à projets est bien précisée quant à la volonté de la direction et des membres de l'unité, elle demeure toutefois un peu floue quant à la description des moyens concrets. Enfin, les thématiques d'excellence pourraient être davantage mises en avant pour exprimer quelques priorités dans la trajectoire scientifique des prochaines années.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Le comité recommande à l'unité de réfléchir de nouveau aux thématiques d'excellence et à la manière dont elles pourraient être valorisées dans la détermination de la trajectoire scientifique afin de renforcer l'identité de l'unité autour de quelques priorités.

Le comité conseille à l'unité de continuer à encourager la soutenance d'habilitations à diriger des recherches.

Il serait opportun de prévoir une représentation des doctorants au sein de la nouvelle composition du conseil de l'unité.

Le comité suggère à l'unité de renforcer le pilotage de l'unité en revendiquant l'attribution d'un personnel permettant de suivre l'exécution du budget de l'unité.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Le comité recommande à l'unité de candidater à des projets de type-ANR en sollicitant l'appui du personnel de la DRED (à défaut d'accueillir au sein de l'unité, un personnel de niveau ingénieur pour réaliser ce travail)

Le comité conseille à l'unité d'intensifier les liens avec la MSH.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Sur le modèle de ce qui a été fait avec deux barreaux, les notaires et les commissaires de justice, l'unité devrait essayer de formaliser des partenariats avec les juridictions judiciaire et administrative et certains acteurs économiques.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 07 novembre 2025 à 09h00

Fin : 07 novembre 2025 à 16h00

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

08h45 - 09h00	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs avec la ou le référent(e) technique de l'unité
09h00 - 09h15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
09h15 - 09h45	Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité
09h45 -11h00	Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants, les personnels d'appui à la recherche.
11h00 -11h15	<i>Pause</i>
11h15 – 11h45	Entretien à huis clos les doctorants et les post-doctorants de l'unité
11h45– 12h00	Réunion du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
12h00 – 13h00	<i>Pause déjeuner</i>
13h00 -14h00	Entretien à huis-clos avec les enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.
14h00 -14h30	Entretien à huis clos avec la tutelle
14h30 -14h45	<i>Pause</i>
14h45 -15h15	Entretien final du comité avec la direction de l'unité
15h15 -17h00	Réunion à huis clos du comité d'experts

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

L'établissement responsable du dépôt, également responsable de la coordination de la réponse pour l'ensemble des tutelles de l'unité de recherche, n'a pas déposé d'observations de portée générale.

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

